

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 20/02/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20140214-76919-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 14 février 2014

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES FEUX TRICOLORES
PROGRAMME 2014 DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS DE
RÉGULATION DU TRAFIC SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 6 juin 1997, relative au schéma départemental de gestion des feux tricolores ;

Vu la délibération du Conseil général du 15 février 2013 relative au programme 2013 de modernisation des équipements de régulation du trafic sur les routes départementales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'approuver le programme 2014 de modernisation des équipements de régulation du trafic d'un montant de 200 000 euros, détaillé en annexe à la présente délibération.

- de prendre acte de la réalisation des opérations de ce programme en utilisant les marchés à bons de commande existants.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer avec les communes concernées les conventions de gestion des feux tricolores.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 article 23152 du budget départemental et la recette sur le chapitre 13 article 1324 du budget départemental, exercice 2014 et suivants.

**Programme 2014 de Modernisation
des Equipements de Régulation du Trafic**

Pour un montant de 200 000 € TTC

- Modernisation de contrôleurs de feux de carrefours situés en et hors agglomération sur les RD 10, 14, 45, 113, 121, 186, 190, 284, 307, 308, 311, 928.
- Modernisation des équipements de télétransmission des 186 carrefours actuellement télésurveillés afin d'utiliser la technologie GPRS sur les RD 10, 30, 113, 129, 130, 154, 186, 190, 307, 308.
- Mise en place de coordination pour améliorer la fluidité du trafic sur les RD 10, 11, 113, 190.